



Mondorf-les-Bains, le 17 octobre 2024

COMMUNE DE SCHENGEN

ENTRÉ
LE 21 OCT. 2024

Convocation

Le bureau invite, en conformité de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, les membres du comité à assister à la réunion du comité fixée au

mercredi, 6 novembre 2024 à 18.00 heures

à la salle des fêtes de la mairie à Mondorf-les-Bains, aux fins de délibérer sur les affaires ci-après :

Ordre du jour

1. Délibérations et rapport de la réunion du 4 juillet 2024 – signature
2. Contrat de rétrocession d'un droit de superficie avec la société SAINT EXUPERY s.à r.l., contrat de concession d'un droit de superficie avec la société SOCOM s.a. et vente des constructions – approbation
3. Budget rectifié de 2024 – arrêt
4. Budget de 2025 – arrêt
5. Divers : Extension, affaires courantes et communications


Luc THIMMESCH
Le secrétaire ff


Steve RECKEL
Le président

Pour chaque point à l'ordre du jour, les documents, actes et pièces afférents peuvent être consultés au secrétariat du syndicat sans déplacement par les membres du comité du syndicat de communes ainsi que par les conseillers communaux des communes-membres du syndicat durant le délai prévu à l'alinéa 2 de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes. Il peut en être pris copie, le cas échéant, contre remboursement.